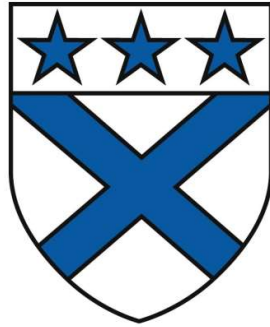


OFFICIEL



INFORMATION A LA POPULATION



Administration communale

Rue de la Laiterie 5 – 1427 Bonvillars

Tél. 024 436 12 50

Horaire d'ouverture : Lundi 17h30-18h45 – Mardi 9h30-11h00

www.bonvillars.ch – administration@bonvillars.ch

Votation fédérale, élection complémentaire au Conseil d'état et élection Municipale

Nous vous rappelons que les électeurs et les électrices sont invités à voter pour les éléments nommés ci-dessus le dimanche 8 mars 2026.

L'électeur choisit librement de se rendre au bureau de vote ou de voter par correspondance (par voie postale/dépôt à la maison de commune).

**Ouverture du bureau de vote - dimanche 8 mars
de 10h00 à 11h00.**

Aux environs de 12h, à l'issue du dépouillement et des résultats, un apéritif sera servi.



Conseil général 2026

Les dates du conseil général 2026 sont :

lundi 30 mars 2026 à 20h00

lundi 29 juin 2026 à 20h00

lundi 26 octobre 2026 à 20h00

lundi 14 décembre 2026 à 19h00

et auront lieu à la grande salle de la Cour.



En application de l'article 9 de la loi sur la police des chiens du Canton de Vaud du 31 octobre 2006, la Municipalité informe les propriétaires ou détenteurs de chien(s) qu'ils sont tenus de déclarer au greffe municipal jusqu'au mardi 17 mars :

- Les chiens acquis ou reçus en 2025/26 ;
- Les chiens nés en 2025/26 et restés en leur possession ;
- Les chiens vendus, décédés ou donnés au cours de l'année 2025/26 pour radiation ;
- Les chiens qui n'ont jamais été annoncés.

Les chiens doivent être identifiés au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire et inscrit dans la base de données fédérale « AMICUS ».

Les propriétaires dont les chiens sont déjà déclarés, sont dispensés de les inscrire à nouveau.

Pour rappel : (extrait du règlement de police communal)

Art. 66.- Les détenteurs d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures utiles pour les empêcher de :

- a) porter atteinte à la sécurité publique ou à celle d'autrui
- b) commettre des dégâts
- c) salir la voie publique, notamment les trottoirs, les parcs et promenades publics
- d) errer sur le domaine public
- e) pénétrer dans les jardins et habitations autres que ceux du détenteur

Art. 67.- ...Sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse de manière à ne pas importuner autrui.

...Dans les jardins, parcs publics, terrains de sport, rues, les propriétaires sont chargés de ramasser les crottes de leurs chiens.

[Nouveau site internet communal](#)

Nous avons le plaisir de vous informer que le nouveau site internet de la commune est désormais en ligne.

Plus moderne, plus clair et plus facile d'utilisation, ce site a été conçu pour vous offrir un accès simple et rapide aux informations communales, aux démarches administratives ainsi qu'aux actualités locales.

Nous vous invitons à découvrir ce nouvel outil et à le consulter régulièrement afin de rester au courant des nouveautés, événements et informations pratiques.

The screenshot shows the homepage of the Bonvillars municipal website. At the top left is the logo of Bonvillars, a shield with a blue cross and three stars, followed by the text "bonvillars.ch". To the right is a navigation menu with the following items: "Administration", "Pilier public", "Au village", "Contact", and "Membres". Below the navigation is a search bar with the placeholder text "Rechercher" and a magnifying glass icon. The main content area features a large background image of a scenic landscape with rolling green hills, a winding road, and mountains in the distance. Overlaid on this image are two news cards. The first card is titled "Conseil Général" and dated "4 Février 2026". The text below the title reads: "Prochains conseils A vos agendas: 30.03.26, 20h Convoqué si préavis 29.06.26,...". At the bottom right of this card is a link "Lire la suite". The second card is titled "Election du 8 mars 2026" and dated "3 Février 2026". The text below the title reads: "Election à la Municipalité de Bonvillars du 8 mars 2026 (1er tour) Tirage au...". At the bottom right of this card is a link "Lire la suite". At the bottom right of the main content area is a link "Consulter les archives" followed by a right-pointing arrow.

LE POSTE MOBILE

LA GENDARMERIE À VOTRE PORTE

Lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible de ce véhicule ainsi que de son équipage aux endroits clés. La **présence régulière** du poste mobile avec les patrouilles à pied ou à vélo sur le territoire communal renforce la sécurité publique. **Offrir** aux citoyens sur tout le territoire cantonal les services d'un poste de Gendarmerie comme la prise d'une plainte, l'annonce d'une perte de documents officiels, des conseils de prévention, etc.

URGENCE

117

POSTE MOBILE 1

079 220 24 72

POSTE MOBILE 2

079 808 50 18

BONVILLARS

lundi 23 mars 2026

Le matin

Poste mobile 1

poste-mobile.qdm@vd.ch



administration@bonvillars.ch

Rencontre « 65Plus »

Toutes les personnes qui sont à la retraite et souhaitant passer un bon moment ensemble sont les bienvenues. Les rencontres ont lieu le mardi.

Voici les dates des prochaines rencontres :

Mardi 24 mars 2026 dès 11h45 à Champagne à la Salle de paroisse

Menu : Soupe de Carême, pâtisseries bienvenues **Prix :** à votre bon cœur

Mardi 21 avril 2026 dès 11h45 au restaurant Vitoria à Villars-Burquin

Menu : à choix potage ou salade / rôti de porc, pdt au four, légumes /
salade de fruits / eau, thé-café

Prix : menu à CHF 25.- par personne ; vin en supplément

Animation après le repas

Mardi 9 juin 2026 : Course annuelle

Pour inscription ou avoir des renseignements, veuillez contacter Madame Dana Fell au 024/436 13 68 ou au 079/108 75 34, ou par e-mail à danafell36@gmail.com



Suisse Bouge – Duel intercommunal

Cette année, notre commune relève le défi de Suisse Bouge - Duel intercommunal ! L'objectif est simple : accumuler un maximum de minutes d'activité physique et faire rayonner notre commune.

Du sport pour tous, sans exception :

Que vous soyez sportif/ve aguerri/e ou simplement amateur/trice de balades, chaque minute compte ! Marche, vélo, course à pied, natation, danse, jardinage, jeux en plein air...

Comment participer ?

1. Téléchargez l'application mobile *Duel intercommunal* ou inscrivez-vous sur la plateforme officielle.
2. Sélectionnez notre commune.
3. Enregistrez vos minutes d'activité pendant toute la durée du défi.

Activités organisées par la commune :

La commune organise deux sorties :

- Samedi 9 mai : montée à la Combaz à pied (réservé aux bons marcheurs)
- Samedi 30 mai : balade à Fritzo (accessible à tous)

De plus deux parcours à travers le village vous seront proposés, un parcours de 4 km et un parcours de 8 km.

Des informations complémentaires vous seront communiquées dans un prochain tout-ménage.

Ces moments se veulent conviviaux et intergénérationnels. Venez seul/e, en famille ou entre amis, l'essentiel est de bouger ensemble.

Pour plus de renseignements Monsieur Léonard Bloesch, Municipal, est à votre disposition.



**SOUTIENS
TA COMMUNE !**



Participe au Duel intercommunal Coop avec ta commune ! Accumule des minutes de mouvement et soutiens ta commune afin qu'elle puisse remporter le titre de « la commune de Suisse qui bouge le plus » !

COMMENT PARTICIPER ?

Prends part aux activités gratuites organisées dans ta commune !

Scanne ce code et découvre le programme de ta commune :

Rejoins-nous, participe aux activités et le compteur de notre commune partira en flèche !

C'est gratuit !



ET / OU

Crée ton compte et accumule des minutes de mouvement individuelles !

Du 1er au 31 mai, bouge et fais grimper les compteurs ! Enregistre les minutes de tes activités individuelles sur ton compte : elles s'ajouteront automatiquement à celles de notre commune. Marche, vélo, tennis ou simple balade... chaque minute compte !

**De superbes
prix à gagner!**

**INSCRIS-TOI
MAINTENAT**



Plus d'informations sous: duelintercommunalcoop.ch